

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. BOUFFAULT Jean pouvoir à Mme REDONNET Denise
M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. YPEY Christophe
Mme BARON Stéphanie.

ABSENTS : M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha
Mme PARANT Delphine
Mme SOULAT Christine
Mme VILLIEZ Florence

Après lecture du compte rendu du 12 septembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. FLEUREAU Raymond

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
- Délibération vitraux de l'église
- Délibération voyage scolaire 2019
- Délibération convention transport avec Courdimanche
- Délibération commission élections
- Délibération convention SESAME
- Délibération contrats non titulaires
- Délibération loyer maison de la Presse
- Délibération acquisition terrain la Brénée
- Questions diverses

1/ Délibération Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

M. le Maire indique que le Conseil s'était déjà déterminé lors d'un Conseil précédent sur une révision du P.L.U, mais que la délibération n'avait pu être prise faute d'éléments suffisants. Le Maire propose que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme portent sur les aspects suivants :

-Maîtriser la croissance démographique et adapter le parc de logements, en conséquence, afin d'assurer un parcours résidentiels aux maissois sur la Commune, tout en préservant les

caractéristiques du territoire, en prenant en compte les risques, la qualité des dessertes par les réseaux, la problématique liée à l'assainissement.

-Conforter une offre de logements diversifiés.

-Confirmer la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels (espaces boisés notamment), le cadre paysager et patrimonial remarquable de la commune.

-Poursuivre le développement économique de la commune en confortant ses différentes composantes (le tourisme, la culture, les commerces et services de proximité, les zones d'activité, l'agriculture...);

-S'engager dans la transition énergétique, en incitant la réalisation d'opérations d'aménagement durable.

Le Conseil délibère à l'unanimité sur cette révision du Plan Local d'Urbanisme.

2/ Délibération Vitraux de l'Eglise.

M. le Maire explique que nous avons inscrit au budget une somme de 40 000 € afin de faire face à ces travaux. Des entreprises ont été consultées et une entreprise pour les vitraux a été retenue : l'entreprise FLORES à Recloses 77760 pour un montant HT de 20 618 € et une pour la maçonnerie : l'entreprise BRAGA de Courdimanche 91720 pour 12 006 € HT. M. le Maire souligne qu'un accord favorable de la DRAC a été reçu concernant ces travaux.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour lancer ces travaux avec les entreprises retenues.

3/ Délibération voyage scolaire 2019

M. le Maire indique que comme tous les deux ans, un voyage scolaire aura lieu en 2019 pour les enfants de CM1 CM2. Ce voyage aura lieu cette année dans le Calvados du 13 au 17 mai à St Aubin sur Mer. 58 élèves sont concernés et le prix du séjour transport inclus est de 22 736 € soit 392 € par enfant. La Commune prendra à sa charge 50 % du prix, le reste restant à la charge des parents avec la possibilité de payer au maximum en 3 fois. M. LECLAIR indique que les familles les plus démunies pourront rentrer en contact avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le contrat de réservation de ce voyage avec l'association Côté Découverte et pour accepter la participation de la Commune à 50%.

4/ Délibération convention transport avec Courdimanche.

M. le Maire explique que dans un but d'optimisation des transports scolaires, les Communes de Maisse et Courdimanche ont mutualisé un circuit scolaire spécial ainsi les enfants habitant le secteur courty prennent le bus de courdimanche. C'est donc la Commune de Courdimanche qui assure le rôle d'organisateur de ce circuit.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention avec cette Commune pour rembourser la participation restant à charge.

5/ Délibération commission élections.

M. le Maire explique à son Conseil les nouvelles modalités de gestion des listes électorales en 2019 : les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévue par l'article L.19 nouveau du code électoral seront chargés d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour nommer 5

membres : - M. FLEUREAU Raymond
-Mme MOLINA Monique
-Mme SADOUX Bernadette
-Mme WOZNIAK Sandrine
-Mme VILLIEZ Florence.

6/ Délibération convention SESAME.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec l'association SESAME pour la mise à disposition de personnel sur la période 2018-2019. Cette convention a pris effet au 1^{er} septembre 2018.

7/ Délibération contrat non titulaires.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les arrêtés d'embauche d'agents non titulaires et contractuels pour les services municipaux (Centre de Loisirs, Services Techniques, Scolaires etc) ainsi que l'autoriser à recruter des instituteurs pour l'étude surveillée.

8/ Délibération Maison de la Presse.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne plus faire payer de loyer à la Maison de la presse à compter du 1^{er} janvier 2019.

9/ Délibération acquisition terrain la Brénée.

M. le Maire rappelle que la Commune a un projet d'installation de logements intergénérationnels avec la société NEXITY sur le terrain de la brénée situé derrière la maison de retraite. Or il y a encore une bande de terrain qui appartient toujours aux conjoints DENIZE. Après en avoir discuté avec les propriétaires, la Commune se propose de racheter cette bande de terrain cadastrée AD 306 et 308 d'une superficie de 486 m² au prix de 7 300 € + frais de notaire. M. le Maire précise que ce terrain sera vendu au même prix à la Société Nexity.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter cette proposition.

10/ Questions diverses.

Monsieur le Maire indique que le marché de Noël qui a eu lieu le week end précédent a été une réussite et souhaite qu'il soit reconduit l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe que M. FULCHIRON prendra sa retraite au 1^{er} janvier 2019.

Madame REDONNET fait appel aux conseillers disponibles pour la distribution des colis de Noël aux personnes du 3^{ème} âge.

Madame MOULINOUX informe le conseil que deux journées d'animations auront lieu le 3 et 4 janvier dans le Complexe sportif avec divers jeux gonflables.

Monsieur DOUNIAMA demande à Mme MOULINOUX ou en est le projet de City Stade, Celle –ci lui répond qu'elle doit contacter d'autres mairies afin d'avoir des précisions sur le fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire en profite pour souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 21 H 10.